

## Règlement des Winter SiBo Trails 2018 - 2019

### 1. Organisation

Les Winter SiBo Trails 2018-2019 (WST) sont organisés par SiBo Conseil. Ils constituent un circuit de 3 trails hivernaux nocturnes :

- La montée sèche de Chamrousse (Belledonne - Isère), dimanche 16 décembre 2018 ;
- Le Trail de l'Inuit à Pralognan-la-Vanoise (Tarentaise - Savoie), samedi 19 janvier 2019 ;
- Le Trail blanc de Lans-en-Vercors (Vercors – Isère), samedi 02 mars 2019.

### 2. Parcours & catégories

Lieu	Chamrousse	Pralognan-la-Vanoise		Lans-en-Vercors	
Date	samedi 16 décembre 2018	samedi 19 janvier 2019		samedi 02 mars 2019	
Parcours	Montée sèche	7,5km 250m D+	15km 500m D+	8km 370m D+	16km 740m D+
Cat.	A partir de cadet (2003 et avant)	A partir de cadet (2003 et avant)		A partir de cadet (2003 et avant)	A partir de junior (2003 et avant)

### 3. Classement challenge WITT

Des classements *Challenge WST 8km* et *Challenge WST 16km*, seront effectués au terme des 3 étapes, au « cumul-temps » des 3 courses. Seront récompensés les 3 premiers/premières « scratch » de chaque classement. Pour être classé(e) aux *Challenges WST*, le/la participant(e) devra donc finir les 3 courses des Challenges.

### 4. Inscriptions

Tarif unique par course ou randonnée : 15€. Les droits d'inscription comprennent : Droit de participation à la course, dotation d'inscription (cadeau dans la limite des stocks disponibles et dossard), ravitaillement(s).

Tarifs dégressifs si inscription à plusieurs étapes du WITT :

- 2 courses/randonnées : 25 €
- 3 courses/randonnées : 35 €

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou du Pass J'aime Courir, délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.**

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, **de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin .

## 5. Remise des dossards et départ

**Attention : Fin des inscriptions et du retrait des dossards 30min avant le départ de chaque course. Ceux-ci se dérouleront dans l'aire de départ des courses, de 16h00 à 17h30 pour les courses de Lans en Vercors et Pralognan et de 6h à 7h00 pour Chamrousse.**

**Les départs des courses seront donnés à 17h30 pour les randonnées, 18h00 pour les courses de Pralognan-la-Vanoise et Lans-en-Vercors et 7h30 pour la course de Chamrousse.**

## 6. Equipement obligatoire

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâton, de chaines ou ressorts à neige est autorisé.

**Matériel obligatoire (pour les courses et randonnées) :** lampe frontale, veste thermique, couverture de survie. Des vérifications pourront être effectuées par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

## 7. Sécurité

Des pisteurs-secouristes assureront la sécurité et resteront en liaison avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

## 8. Ravitaillements

**Composition des ravitaillements :**

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, thé
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

**Lieux de ravitaillement :**

- Aire de départ / arrivée : Fin de 1<sup>ère</sup> boucle et ravitaillement d'arrivée

## 9. Barrières horaires, contrôles et abandons

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

## 10. Remise des prix et récompenses

Les remises de prix se dérouleront à partir de 19h30 dans l'aire d'arrivée.

Les 5 premiers « scratch » homme et femme seront récompensés.

## 11. Annulation et remboursement

Aucun remboursement prévu par l'organisation. Sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course et dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure, le participant aura la possibilité de reporter son inscription sur une autre course organisée par SiBo Conseil (WST, [Trails de Bozel Mont-Jovet](#) ou [Trails de Pralognan-la-Vanoise](#)), à tarif d'inscription équivalent, dans l'année ou sur l'année suivante (limité à 1an).

## 12. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle

## 13. Météo

Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)

Refus de se faire examiner par un médecin

Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle

Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

#### 14. Equipement obligatoire

En cette période de l'année, les températures pouvant être négatives/peu élevées, les concurrents doivent porter une tenue adaptée au froid : jambes et bras couverts, bandeau ou bonnet, guêtres. En cas de température fortement négative prévoir une protection pour la réserve d'eau, l'eau pouvant geler. L'utilisation de bâton, de chaines ou ressorts à neige est autorisé.

**Matériel obligatoire (pour les courses et randonnées)** : lampe frontale, veste thermique, couverture de survie. Des vérifications pourront être effectuées par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

#### 15. Sécurité

Des pisteurs-secouristes assureront la sécurité et resteront en liaison avec le PC course. Le personnel médical sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

#### 16. Ravitaillements

**Composition des ravitaillements :**

- Liquide : soda, eau gazeuse et plate, thé
- Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes...)

**Lieux de ravitaillement :**

- Aire de départ / arrivée : Fin de 1<sup>ère</sup> boucle et ravitaillement d'arrivée

#### 17. Barrières horaires, contrôles et abandons

Tout abandon devra être signalé au bénévole (contrôleur sur le parcours, serre-files) le plus proche, afin que l'information soit relayée au PC Course. En cas de non passage à un point de contrôle ou de non-respect du règlement, le coureur sera disqualifié.

#### 18. Remise des prix et récompenses

Les remises de prix se dérouleront à partir de 19h30 dans l'aire d'arrivée pour Pralognan et Lans-en-Vercors et 9h pour Chamrousse.

Les 5 premiers « scratch » homme et femme seront récompensés.

#### 19. Annulation et remboursement

Aucun remboursement prévu par l'organisation. Sur présentation d'un justificatif 1 mois avant la course et dans les cas suivants : accident, maladie, blessure, ou cas de force majeure, le participant aura la possibilité de reporter son inscription sur une autre course organisée par SiBo Conseil (WST, [Trails de Bozel Mont-Jovet](#) ou [Trails de Pralognan-la-Vanoise](#)), à tarif d'inscription équivalent, dans l'année ou sur l'année suivante (limité à 1an).

#### 20. Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Jet de déchets
- Non-respect de l'itinéraire
- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Absence du matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle
- Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones définies

#### 21. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli ou d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

#### 22. Ethique et environnement

Les Trails se déroulent dans un cadre préservé au sein de Parc Naturel Régionaux. Tout coureur vu en train de jeter des déchets, de « couper » des sentiers, ou adoptant tout autre comportement à l'encontre du respect de l'environnement, des organisateurs ou autres participants, sera disqualifié.

### **23. Assurance**

L'organisation possède une assurance responsabilité civile spécifique à l'épreuve. Toutefois, il est conseillé aux coureurs d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré.

### **24. Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **25. Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### **26. Réglementation FFA**

Les WST se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

### **27. Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires, en cas de forces majeures.

### **28. Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

### **29. Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **22. Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

### **23. Réglementation FFA**

Les WST se dérouleront en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

### **24. Modification du règlement**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires, en cas de forces majeures.

### **25. Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

